



Ville d'HAZEBROUCK
Direction Générale des Services

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le onze juillet 2011 à dix neuf heures, à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,

M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,
 Mme MACOU (questions n° 1 à n° 3), Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET,
 M. WILLAEY, M. LABITTE,

Adjoints,

M. DUVAL, M. DELATTRE, M. BRAHIMI, M. DECLERCK,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme BOUTEZ, Mme CATRYCKE, Mme LHERBIER (questions n° 1 à n° 3)
 Mme LARRIDON, M. BRUNEL, M. DEBAECKER, Mme DHEDIN, Mme HERAULT,
 M. PETITPREZ, Mme CADART, M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN, M. DUSSART,
 Mme LEGROIS,

Conseillers Municipaux.

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme MACOU	qui a donné pouvoir à	Mme GOBLET
de la question n° 4 à la question n° 30,		
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à	Mme POLNECQ
Mme SCHRICKE	qui a donné pouvoir à	M. GAUJON
M. DUQUESNE	qui a donné pouvoir à	M. TIBERGHIEU
Mme VERSTAVEL	qui a donné pouvoir à	M. ROUSSEZ
Melle DEBAL	qui a donné pouvoir à	M. ALLOSSERY
Mme FAIVRE	qui a donné pouvoir à	M. BRAHIMI
M. WATTENNE	qui a donné pouvoir à	Mme LEGROIS

Absente :

Mme LHERBIER, à partir de la question n° 4.

M. Jérôme BRUNEL a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite l'accord des Membres du Conseil Municipal pour aborder en premier lieu la question n° 12 inscrite à l'ordre du jour, à savoir le Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les Membres du Conseil Municipal ont donné leur accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

12. - A PROCEDE, dans le cadre de la Révision du Plan Local d'Urbanisme, au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ce projet devant respecter les objectifs et les principes d'équilibre énoncés dans les articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, à savoir favoriser le renouvellement urbain, la préservation de la qualité architecturale, la mise en valeur de l'environnement.

L'expertise menée par le Cabinet SOREPA de WASQUEHAL a été présentée par cette même société, avec développement des quatre objectifs suivants :

- renforcement de l'attractivité du territoire,
- affirmation du rôle économique et soutien de son rayonnement,
- valorisation de la présence des espaces naturels et des paysages,
- appui du rôle de Ville Centre,

1. - EMET, UN AVIS DEFAVORABLE sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, notifié par les Services Préfectoraux en date du 6 mai 2011, dans le cadre de la consultation prévue par la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Demandant la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant le territoire du S.C.O.T. de FLANDRE INTERIEURE (devenu Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre) et le Canton de CASSEL, à défaut de considérer que le périmètre minimum pouvant correspondre à une rationalisation de la carte intercommunale en Flandre Intérieure, tel que prévu dans l'esprit de la Loi du 16 décembre 2010, doit rassembler les propositions des E.P.C.I. n° 3 et n° 4, reprises dans la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présentée par Monsieur le Préfet ainsi que le Canton de CASSEL,

2. - SE PRONONCE FAVORABLEMENT, sur la modification des statuts du S.I.E.C.F. (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre) appelé à devenir Syndicat Mixte Intercommunal d'Energies et de Réseaux des Flandres (S.M.I.E.R.F.),

3. - FIXE, les conditions de dépôt des listes dans le cadre de la Création de la Commission de Partenariat,

4. - après avoir pris connaissance de la liste déposée dans les conditions prévues, **A PROCEDE à l'élection des Membres de la Commission de Partenariat :**

Ont été élus Membres de la Commission de Partenariat (34 voix pour) :
Membres titulaires : Serge ROUSSEZ, Michel LABITTE, Isabelle BOUTEZ, Valérie LHERBIER, Michel MAERTEN, **Membres suppléants :** Jean-Paul DUVAL, Pascale LARRIDON, Jean-Michel DELATTRE, Marie-Pierre VERSTAVEL, Gérard DUSSART,

et s'agissant d'une commune, la Commission est composée de l'autorité habilitée à signer le contrat ou son Représentant, Président, à savoir **Monsieur Didier TIBERGHEN, Premier Adjoint**,

5. - FORMALISE, les mises à dispositions de Personnel de la Ville d'HAZEBROUCK à la Régie Municipale des Eaux et au Service d'Assainissement et autoriser la signature des conventions correspondantes,

6. - ACCEPTE, la mise à disposition d'un Personnel Communal au profit du SMICTOM DES FLANDRES pour 50 % de son temps de travail, pour une durée de six mois à dater du 1^{er} juillet 2011, **AUTORISE**, la signature de la convention correspondante,

7. - ENTERINE, la signature d'une convention de stage entre la Ville d'HAZEBROUCK et l'Université du Littoral de DUNKERQUE au profit d'un étudiant ayant effectué un stage du 28 février 2011 au 31 mai 2011 dans le cadre de sa première année de Master en mutation des territoires urbains et développement intégré des littoraux, **AUTORISE**, le versement d'une indemnité de stage pour cette même période,

8. - AUTORISE, la cession à la S.C.I. O.M.I. représentée par Monsieur Mustapha RAFIK d'une partie de la parcelle cadastrée sous la section D.A. n° 232 (surface vendue 1204m²) et du bâtiment, situés rue des Tisserands à HAZEBROUCK, au prix de 100,00 € H.T. le mètre carré,

9. - AUTORISE, Monsieur le Maire à consulter la Brigade d'Evaluations Domaniales de LILLE (Direction Régionale des Finances Publiques) afin de procéder à l'évaluation de l'immeuble, propriété de la Collectivité, situé 9, rue de l'Hôpital à HAZEBROUCK, cadastré sous la section C.T. n° 160, d'une superficie de 751 m², une cession étant envisagée au profit du Centre Hospitalier d'HAZEBROUCK,

10. - AUTORISE, Monsieur le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale d'HAZEBROUCK, après avis de la Commission Administrative et l'association des Restaurants du Cœur-Relais du Cœur, les conventions relatives aux mises à dispositions de locaux au sein de l'immeuble, propriété communale, 8, avenue Jean Bart à HAZEBROUCK,

11. - CONFIRME, auprès de la S.A.S. LES TOILES DU NORD, représentée par Monsieur Alexandre MOQUET, une promesse de révision du bail commercial en cours, actant la mise à disposition de l'ensemble immobilier du 4 grand'place à HAZEBROUCK, dans le cadre de la réunion d'un cinéma en centre ville, **AUTORISE**, la S.A.S. LES TOILES DU NORD à déposer une demande d'autorisation de création d'un établissement de quatre salles et 550 places auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en matière cinématographique du Département du Nord,

13. - ACCEPTE, dans le cadre de l'opération « Curage du Canal d'HAZEBROUCK » de déléguer à l'U.S.A.N. (Union des Syndicats d'Assainissement du Nord), le transport et le traitement des boues,

14. - ENTERINE, la procédure d'appel d'offres ouvert lancée pour le marché de services lié à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de traitement d'eau des bâtiments communaux de la Ville d'HAZEBROUCK, **AUTORISE**, la signature du marché avec la société DALKIA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, et rapporte sa précédente délibération n° 8 du 24 février 2010,

15. - APPROUVE, les modifications de crédits présentées dans le cadre d'une décision modificative n° 1 en ce qui concerne le budget de la Ville d'HAZEBROUCK,

- 16. - A PRIS CONNAISSANCE**, de l'utilisation 2010 de la Dotation de Solidarité Urbaine,
- 17. - APPROUVE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les modifications de crédits présentées dans le cadre d'une décision modificative n° 1, pour la Régie Municipale des Eaux,
- 18. - APPROUVE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, les modifications de crédits présentées dans le cadre de la présente décision modificative n°1, en ce qui concerne le Service Assainissement,
- 19. - MODIFIE**, les tarifs de la Redevance d'Abattage 2011, modifications qui s'appliqueront à dater du 12 juillet 2011 et **ACCEPTE**, de déléguer à la S.E.C.A.H. (Société d'Exploitation de la Chaîne d'Abattage d'HAZEBROUCK), le recouvrement de cette redevance pour le compte de la Collectivité, après consultation des différents intervenants de l'Abattoir en date du 21 juin 2011,
- 20. - APPROUVE**, les modifications proposées relatives à la gestion de la Pépinière d'Entreprises, en ce qui concerne la tarification et le règlement, nouvelles dispositions qui entreront en vigueur au 1^{er} août 2011,
- 21. - AUTORISE**, Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Nord et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, dans le cadre des travaux de réfection des sols sportifs pour les salles omnisports Pierre de Coubertin, avenue des Flandres et Henri Desbuquois, avenue de Lattre de Tassigny,
- 22. - DECIDE**, l'acquisition de matériel pour le développement du projet pédagogique de la Crèche Municipale les Petits Pas, **AUTORISE**, la Collectivité à déposer une demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES,
- 23. - ANNULE**, le versement de la subvention 2011 à l'association LES DYNAMIQUES suite à sa dissolution et décide sa réaffectation en totalité à l'association SHOWKORP EVOLUTION,
- 24. - ATTRIBUE**, à la Société Musicale des Cors de Chasse Saint-Hubert, une subvention d'équipement au titre de l'exercice 2011 et autorise le versement de cette subvention,
- 25. - ACCEPTE**, le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2011 à l'O.G.E.C. SAINT-JACQUES, en vue d'accompagner financièrement la reconstruction de l'orgue de la Chapelle, en contrepartie de sa mise à disposition pour les élèves et professeurs de l'Ecole Municipale de Musique,
- 26. - ACCEPTE**, d'attribuer une gratification, sous forme de « bon d'achats » à destination des associations locales, afin de dynamiser le tissu associatif et les festivités et récompenser les associations qui participent, à la demande expresse de la Municipalité, aux manifestations locales, attribution selon leur degré de participation,

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN,

- 27. - APPROUVE**, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n°1,

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER,

28. - PROCÉDE, à la création d'un Poste de Conseiller Principal d'Education et **AUTORISE,** la modification du tableau des effectifs 2011 de la Fondation DEPOORTER,

29. - AUTORISE, afin de permettre la dispense de cours dès septembre 2011, la signature d'une convention avec l'U.F.A. DEPOORTER (Union de Formation des Apprentis DEPOORTER) relative à la mise à disposition de locaux et d'un partenariat pour la perception des fonds issus de la Taxe d'Apprentissage, la Fondation DEPOORTER s'engageant à reverser la part quota de cette taxe au Centre de Formation d'Apprentis d'ARMENTIERES dont dépend l'U.F.A. DEPOORTER,

30. - APPROUVE, les renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n°1,

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, concernant la Ville d'HAZEBROUCK, les Fondations WAREIN et DEPOORTER, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009 et 1^{er} octobre 2009 : (Arrêtés de décisions du n° 2011/40 au n° 2011/87).

Ont été communiqués aux Membres du Conseil Municipal :

- *Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,*
- *Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,*
- *Le rapport d'activité 2010 du Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure.*

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 12 Juillet 2011



**Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,
Vice-Président du Conseil Général du Nord,**

Jean-Pierre ALLOSSERY